

## ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE : UNE MARCHÉ A (POUR)SUIVRE ?



Hélène Capocci

Juin 2020

**Aujourd'hui, 80% des principes actifs de nos médicaments sont produits en dehors de l'Europe (dont 60% en Chine et en Inde). Il y a 30 ans, ce pourcentage ne s'élevait qu'à 20%<sup>1</sup>. Cet état de fait, problématique en cas de crise sanitaire mondiale, est le résultat d'une politique économique néolibérale favorisant toujours plus la mondialisation et la libéralisation de nos économies, notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et dès lors, notre fragilité. Notre perte de souveraineté sanitaire, mais aussi alimentaire, est notamment une conséquence de la multiplication des accords de libre-échange ces dernières décennies. Faire la critique de ce modèle n'équivaut pas à une attitude de repli sur soi. Simplement, il est temps de tirer les conclusions de la situation inédite que nous traversons aujourd'hui et de discerner les failles de ce système afin de poser les bases d'une autre économie pour l'avenir.**

Cette analyse départage le vrai du faux sur différents aspects ou actualités des accords de libre-échange. Elle permet de mieux comprendre en quoi ce modèle n'est pas souhaitable pour un futur qui assure à la fois le bien-être et les droits des populations (y compris la sécurité et la souveraineté alimentaire), et l'action nécessaire à l'urgence écologique.

## La pandémie de covid-19 sonne le glas du libre-échange. FAUX

La mondialisation de la crise sanitaire actuelle a été accentuée et accélérée par les incessants échanges internationaux. On pourrait donc s'imaginer que l'heure de la remise en question généralisée de l'économie de libre marché à tout crin est venue. Et pourtant, il y a à peine quelques semaines, **en plein confinement, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique a été actualisé**. L'accord, d'application depuis 2000, était jugé trop poussièreux au vu du degré de libéralisation bien plus poussé des traités actuels<sup>2</sup>. Ses ambitions ont ainsi été étendues, en augmentant les quotas d'importations (c'est le cas du bœuf par exemple qui pourra être importé à hauteur de 20 000 tonnes/an à tarif réduit) ou en supprimant totalement les droits de douane (pour la volaille par exemple), et le champ d'application des secteurs concernés (services, marchés public, propriété intellectuelle, etc.).

La **déclaration de Phil Hogan**, le commissaire européen au commerce, n'est pas passée inaperçue : **« Nous avons besoin de davantage d'accords de libre-échange ! »**<sup>3</sup>. Le Ministre-Président wallon Di Rupo s'est d'ailleurs étonné de l'empressement de l'UE : *« Je suis interpellé par le tempo de la Commission dans le contexte de la pandémie ; non pas qu'il faille tout arrêter, mais il est vrai que l'on a le sentiment que la Commission veut avancer à marche forcée pour conclure des accords commerciaux, alors qu'une très grande partie, si pas la majorité, des responsables, hommes et femmes politiques, sont concentrés sur la gestion de la crise »*<sup>4</sup>. La Wallonie s'apprête à voter une motion demandant une étude d'impact de l'accord sur l'économie (et particulièrement sur le secteur agricole), sur les émissions globales de gaz à effet de serre, sur le respect des droits sociaux et des normes sanitaires et environnementales.

<sup>1</sup> <https://plus.lesoir.be/285874/article/2020-03-10/face-au-coronavirus-leurope-prend-conscience-de-sa-dependance-pharmaceutique>

<sup>2</sup> Les références à l'accord de Paris, aux normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à la Convention des Nations Unies sur le changement climatique ont été incluses dans le chapitre développement durable de l'accord, mais rappelons que ce chapitre n'est pas assorti de sanction en cas de non-respect, comme c'est le cas pour le reste de l'accord.

<sup>3</sup> <https://plus.lesoir.be/299228/article/2020-05-06/phil-hogan-commissaire-europeen-nous-avons-besoin-de-davantage-daccords-de-libre>

<sup>4</sup> Compte-rendu de la Commission des affaires générales et des relations internationales du lundi 18 mai au Parlement wallon.

Le résultat de cette étude devrait conditionner la délégation de pouvoir de signature de la Région au Fédéral.

## Le libre-échange a un impact négatif sur l'environnement. VRAI

Depuis 2002, les accords de libre-échange de l'Union européenne font l'objet d'une **évaluation d'impact sur le développement durable**<sup>5</sup>. Si leur résultat ne conditionne malheureusement pas la signature de ces traités (certains sont même signés avant que l'étude d'impact n'ait été rendue), ces évaluations ont le mérite d'attirer l'attention sur les effets économiques mais aussi sociaux, environnementaux et sur les droits humains de l'augmentation des échanges entre les parties.

Les accords de libre-échange ont une empreinte environnementale qui se décline de plusieurs manières :

### *Emissions de gaz à effet de serre (GES)*

L'augmentation du fret international pour les échanges (qui n'est pas réglementé par l'Accord de Paris), la déforestation, l'utilisation de pesticides, l'augmentation de la production industrielle... tous ces éléments ont une incidence sur les émissions de GES. **L'analyse d'impact environnemental de l'accord UE-Mercosur signale une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> suite à la mise en place de l'accord pour l'Union européenne, l'Argentine et le Brésil**, mais une réduction pour le Paraguay et l'Uruguay. Toutefois, les pays du Mercosur sont de bien plus grands émetteurs d'autres gaz à effet de serre tels que le méthane (CH<sub>4</sub>) ou le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), principalement issus de l'agriculture, la gestion des déchets et la consommation énergétique. Bizarrement, le rapport n'analyse pas l'impact de l'accord sur l'émission de ces gaz, se limitant à des projections concernant le CO<sub>2</sub>.

Notons également que l'impact de l'accroissement des échanges commerciaux sur la qualité de l'air la diffusion de particules fines est très peu abordé dans les études d'impact environnemental. Or, les particules fines proviennent avant tout du secteur industriel et des transports, il y a donc tout lieu de croire que les accords commerciaux font augmenter les émissions de ces particules.

### *Utilisation des sols – déforestation*

Selon la FAO, **80% de la déforestation sont attribuables à l'agriculture**<sup>6</sup>. La « mise en valeur » des terres pour une agriculture de type industriel est un risque qui se voit accru par les accords de commerce invitant à la productivité et à la conquête de marchés mondialisés. À titre d'illustration, **le Brésil, le Paraguay et l'Argentine figurent parmi les 10 pays du monde où la déforestation est la plus dévastatrice**<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'élevage est la principale cause de déforestation de l'Amazonie brésilienne<sup>8</sup>. Si un accord avec les pays du Mercosur vient à être signé, cette tendance mortifère va s'accroître, ainsi que les conflits liés à l'accès à la terre pour les peuples indigènes et les petits agriculteurs.

Rappelons ici que l'augmentation de la déforestation est en lien direct avec l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>. L'étude d'impact environnemental de l'accord UE-Mercosur atteste que 55% des émissions de

<sup>5</sup> Sustainability Impact Assessment (SIA) : [https://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/analysis/policy-evaluation/sustainability-impact-assessments/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/analysis/policy-evaluation/sustainability-impact-assessments/index_en.htm)

<sup>6</sup> « 80 % de la déforestation est due à l'agriculture », in : *Le Monde*, 07 septembre 2015 : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/09/07/80-de-la-deforestation-est-due-a-l-agriculture\\_4747867\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/09/07/80-de-la-deforestation-est-due-a-l-agriculture_4747867_3244.html)

<sup>7</sup> Sustainability Impact Assessment (SIA) : [https://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/analysis/policy-evaluation/sustainability-impact-assessments/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/analysis/policy-evaluation/sustainability-impact-assessments/index_en.htm)

<sup>8</sup> <https://power-shift.de/wp-content/uploads/2020/01/Study-on-the-EU-Mercosur-agreement-09.01.2020.pdf>

CO<sub>2</sub> du Brésil sont attribuables au « changement dans l'utilisation des terres » (pour l'agriculture ou l'élevage, l'industrialisation, etc.), et cela s'élève à 70% au Paraguay. Soulignons également que **l'agrandissement des surfaces cultivées est une des causes qui a favorisé l'émergence de zoonose comme le covid-19**<sup>9</sup>. L'agrobusiness, l'industrialisation et l'urbanisation, promus par notre modèle de développement, sont des phénomènes qui doivent être repensés afin de freiner les dégâts sanitaires et écologiques que nous connaissons aujourd'hui.

### *Perte de biodiversité*

Les augmentations de production agricole et d'élevage ainsi que la consommation accrue d'intrants chimiques (engrais artificiels et pesticides) pour les cultures entraînent de grands risques de détérioration environnementale. Outre la déforestation mentionnée plus haut, il est question de la pollution des eaux et l'érosion des sols qui auront pour conséquence la perte de biodiversité, ou autrement dit, la perte de vie.

Pour contrer ces effets dévastateurs, l'étude d'impact concernant l'accord UE-Mercosur conseille d'investir dans une agriculture plus moderne et d'avoir recours aux technologies et aux certifications encourageant la protection de la biodiversité<sup>10</sup>. À part ceci, pratiquement aucune information n'est disponible à ce sujet, qui est pourtant d'une importance capitale<sup>11</sup>.

## **Les accords de libre-échange sont des instruments néocoloniaux. VRAI**

Les accords de libre-échange se fondent sur la **théorie des avantages comparatifs de David Ricardo**. Ce penseur du libéralisme invite les pays à se spécialiser dans les secteurs pour lesquels ils ont un avantage par rapport aux autres pays afin de tirer parti de cet avantage avec leurs partenaires commerciaux. Si l'on prend **l'exemple de l'accord entre l'UE et la Colombie et le Pérou**, on remarque un approfondissement de la division du travail qui confirme le statut de l'Europe comme exportateur de biens industrialisés (entre 87 et 89% des exportations envers les deux pays) et cantonnent les pays latino-américains dans le rôle d'exportateurs de matières premières agricoles et minières (représentant 90% des importations en provenance de la Colombie, et 93% du Pérou)<sup>12</sup>.

Pour le secteur agricole, c'est cette vision économique qui a incité les pays en développement à se spécialiser dans les cultures de rente à visée exportatrice. Cette théorie a donc pour effet que les pays plus pauvres et moins industrialisés exportent avant tout des matières premières brutes et que l'Union européenne exporte surtout des produits transformés (avec plus de valeur ajoutée). Ainsi, les importations agricoles européennes les plus importantes sont les fruits et noix, le café non torréfié, le thé en vrac et le

<sup>9</sup> Voir "Contre les pandémies, l'agroécologie", analyse publiée par Entraide et Fraternité : <https://www.entraide.be/contre-les-pandemies-l-agroecologie>

<sup>10</sup> London School of Economics, « Sustainability Impact Assessment in Support of the Association Agreement Negotiations between the European Union and Mercosur », Final Interim Report, février 2020, disponible sur : [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/february/tradoc\\_158632.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/february/tradoc_158632.pdf)

<sup>11</sup> En effet, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a alerté le monde entier en 2018 sur la nécessité de protéger la biodiversité. La situation dramatique actuelle a été exposée dans un rapport titanesque analysant la situation sur chacun des continents, où une préoccupante régression de la faune et de la flore est à déplorer. Si l'on prend le cas de l'Europe, on apprend que 42% des oiseaux, 71% des poissons et 60% des amphibiens voient leur population décliner ces dix dernières années. Lire : « Le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité », in : *Le Monde*, 23 mars 2018 : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/23/sur-tous-les-continentes-la-nature-et-le-bien-etre-humain-sont-en-danger\\_5275433\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/23/sur-tous-les-continentes-la-nature-et-le-bien-etre-humain-sont-en-danger_5275433_3244.html)

<sup>12</sup> T. Fritz, *Cinco Años del Tratado de Libre Comercio de la Unión Europea con Colombia y Perú. Valores Europeos puestos a Prueba*, 2018.

soja, alors que l'Europe exporte avant tout des vins et autres alcools, du chocolat et des préparations pour nourrissons<sup>13</sup>.

**L'exemple de l'ALENA** (accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique) montre que la mise en place du traité a non seulement favorisé **un glissement des pratiques agricoles paysannes vers des pratiques agroindustrielles**, mais a également porté **préjudice aux conditions de travail et de la rémunération de la petite agriculture mexicaine**, maintenant tributaire des importations américaines<sup>14</sup>.

## Les agriculteurs européens tirent profit des accords de libre-échange. FAUX

La logique de libéralisation a poussé les producteurs européens à agrandir leur ferme pour se montrer plus compétitif et conquérir de nouveaux marchés. Par conséquent, les exploitations agricoles mobilisent toujours plus d'investissement en capital (pour les machines, la technologisation, les intrants, etc.)<sup>15</sup> et ce sont ces grandes exploitations qui sont les plus susceptibles de bénéficier des accords de commerce. Néanmoins, la tendance générale qui ressort de ces dernière décennies est claire : alors que les traités de libre-échange se sont multipliés, les fermes disparaissent progressivement en Belgique (-68% entre 1980 et 2017)<sup>16</sup>.

Le secteur agricole est bien souvent celui qui paie le prix des accords de commerce. C'est le cas pour **le TTIP, le CETA, où la valeur ajoutée à l'agriculture diminue au profit du secteur textile ou des services<sup>17</sup>, et c'est également ce qui est calculé pour l'accord UE-Mercosur**, particulièrement pour les producteurs de sucre et de bœuf européens, deux secteurs déjà en crise aujourd'hui<sup>18</sup>.

La crainte des agriculteurs belges et européens suite à l'annonce de l'accord avec les pays du Mercosur a eu pour effet de réclamer à la Commission européenne d'évaluer l'impact cumulatif des accords de libre-échange sur le secteur agricole européen. Alors que les résultats de l'étude se font attendre, les accords se succèdent...

---

<sup>13</sup> Monitoring EU27 Agri-Food Trade : Developments until January 2020, disponible sur : [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/trade/documents/monitoring-agri-food-trade\\_jan2020\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/trade/documents/monitoring-agri-food-trade_jan2020_en.pdf)

<sup>14</sup> A. Paquin, *Analyse des impacts environnementaux des accords de libre-échange dans le secteur agricole : étude de cas de l'ALENA*, Université de Sherbrooke, 2016, disponible sur : <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/9557>

<sup>15</sup> Comme l'explique une étude de la Commission européenne sur les impacts des traités de commerce européens sur l'agriculture, « *des changements structurels et progrès technologique dans le secteur de l'agriculture ont fait que la production agricole de l'UE a lieu dans moins de fermes, plus grandes et plus intensives en capital. Le nombre total de fermes dans l'UE est tombé de 26% entre 2005 et 2013, et il est attendu que cette chute se poursuive. Cela a également conduit à de plus grandes fermes, une production accrue par ferme et une baisse de l'emploi dans le secteur agricole.* » Au moins comme ça, c'est clair ! Voir : « Impacts of EU trade agreements on the agricultural sector », 2016, disponible sur : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/12d3b123-f416-11e6-8a35-01aa75ed71a1>

<sup>16</sup> Les chiffres clefs de l'agriculture en Belgique 2018 : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-cles-de-lagriculture-2018>

<sup>17</sup> C. Bellora, J. Fouré, « Evaluation des accords commerciaux : petite guide à l'usage de ceux qui veulent comprendre » in : *Economie mondiale 2020*, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, 2020.

<sup>18</sup> London School of Economics, « Sustainability Impact Assessment in Support of the Association Agreement Negotiations between the European Union and Mercosur », Final Interim Report, février 2020, disponible sur : [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/february/tradoc\\_158632.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/february/tradoc_158632.pdf)

## Des mesures suffisantes sont prévues par l'accord UE-Mercosur pour éviter la dérégulation du marché agricole. FAUX

Vu l'importance du volet agricole dans l'accord UE-Mercosur et la sensibilité du secteur face à la libéralisation, la Commission européenne prétend avoir pris les mesures nécessaires pour ne pas porter préjudice aux agriculteurs européens. **Programme de soutien, clause de sauvegarde en cas de dérégulation du marché et plan de compensation de 1 milliard d'euros pour le secteur agricole** sont donc prévus par l'accord qui, rappelons-le, prévoit la suppression des droits de douane pour 91% des échanges.

Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes. Le secteur bovin et du sucre sont tous deux déjà en crise en Europe, et ce depuis plusieurs années. Les agriculteurs en ont assez de subir les pressions du marché et de survivre uniquement grâce aux aides, ils réclament un **marché stable et des prix garantis** pour leur production afin de cesser de produire à perte<sup>19</sup>. La signature de cet accord va accroître la libéralisation et la fluctuation des prix, qui pousse les agriculteurs à vendre leur production à des prix qui ne leur permettent pas de rentrer dans leurs frais. Les projections de la Commission européenne prévoient une **augmentation des importations de viande bovine vers l'UE entre 146 et 356 000 tonnes** sur la base des 12 accords de commerce en cours de négociations ou sur le point d'être conclus<sup>20</sup>.

De plus, ce type d'accord entraîne une **concurrence déloyale** pour les agriculteurs européens, qui devront par exemple faire face aux importations du Mercosur produites par de la main-d'œuvre moins chère, et sans avoir à respecter les mêmes normes sanitaires et phytosanitaires qu'en Europe. Les prix des denrées agricoles européennes devront néanmoins s'aligner sur la pression à la baisse induite par les produits en provenance d'Amérique latine<sup>21</sup>. Tout ceci contribue au découragement des jeunes générations à prendre la relève dans l'agriculture. En plus d'être un métier dur, il est bien souvent trop peu rémunérateur et se révèle risqué aujourd'hui au vu de l'instabilité des marchés. En conséquence, la moyenne d'âge des agriculteurs en Belgique est de 58 ans et une grande partie d'entre eux n'a pas de repreneur<sup>22</sup>.

C'est pourquoi Entraide et Fraternité, de même que le syndicat agricole FUGEA, préconise une **exception agricole** dans l'accord (soit le retrait des denrées agricoles) afin que l'agriculture et l'alimentation ne constituent pas une variable d'ajustement commerciale. Le secteur agricole belge refuse lui aussi l'accord avec les pays du Mercosur de façon unanime et assez inédite. Suite à la crise sanitaire du coronavirus, de nombreux agriculteurs belges ont vu la demande de produits locaux monter en flèche. Saisissons-nous de ce regain d'intérêt pour l'alimentation locale pour soutenir les agriculteurs dans la durée et leur permettre d'envisager l'avenir en pouvant compter sur une clientèle fidèle.

---

<sup>19</sup> Ce ras-le-bol a récemment été manifesté en Belgique lors d'une mobilisation agricole en septembre dernier contre le prix du lait trop bas, mais aussi en France, où les agriculteurs ont manifesté en novembre contre la pression de la grande distribution et des fournisseurs pour des prix à la baisse.

<sup>20</sup> Joint Research Centre (JRC), « Cumulative economic impact of future trade agreements on EU agriculture », 2016, disponible sur : <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC103838/lbna28200enn.pdf>

<sup>21</sup> Plus d'informations dans l'analyse d'Entraide et Fraternité « Les dessous de l'accord commercial UE-MERCOSUR », février 2020, disponible sur : <https://www.entraide.be/les-dessous-de-l'accord-commercial-ue-mercotur>

<sup>22</sup> « Moins d'agriculteurs et plus de patates: les chiffres du secteur agricole belge », in : *Le Soir*, 24/07/2019, disponible sur : <https://plus.lesoir.be/238316/article/2019-07-24/moins-dagriculteurs-et-plus-de-patates-les-chiffres-du-secteur-agricole-belge>

## Toutes les marchandises qui arrivent sur le territoire européen respectent les normes strictes de l'Union européenne. FAUX

« Tout produit arrivant en Europe doit être conforme aux normes strictes de l'UE en matière de sécurité alimentaire. L'accord commercial UE-Mercosur ne change rien à cet égard.<sup>23</sup> » Cette affirmation inscrite en tête d'un document de la Commission européenne se veut rassurante, mais le problème est que l'UE n'est pas en mesure de tenir cet engagement. En effet, **nous n'avons actuellement pas les moyens de le savoir, ni de le vérifier.**

Il n'est pas rare de lire que les normes européennes sanitaires, phytosanitaires, de bien-être animal ou environnementales, sont les plus strictes du monde. Ceci est source de fierté pour nombre d'Européens et la Commission n'hésite pas à dire que les accords de libre-échange sont un outil pour « exporter nos normes » à l'étranger. Or, ces traités constituent au contraire une menace pour ces standards élevés visant à protéger au mieux la santé des populations et l'environnement et à assurer des traitements corrects aux animaux.

Les accords commerciaux de « nouvelle génération » traduisent un souhait d'harmonisation des normes et de coopération réglementaire afin de faciliter l'échange des marchandises, bien que leurs conditions de production diffèrent largement. L'« harmonisation » est un terme charmant qui signifie malheureusement « révision à la baisse » des exigences européennes. Cette méfiance se base sur plusieurs arguments :

### *Faible système de traçabilité*

Dans de nombreux pays, les systèmes de traçabilité sont inexistants ou insuffisamment développés. C'est le cas par exemple des pays du Mercosur. En Argentine, il n'existe pas de tel système pour vérifier la provenance du soja, rendant impossible la certitude de ne pas importer du soja issu de cultures provoquant la déforestation<sup>24</sup>. Une récente enquête de Mediapart révèle qu'au Brésil également, le **système de traçabilité** de la viande est faible et peu fiable. Investigant la chaîne de valeur de producteurs de viande bovine brésiliens fournissant des chaînes de supermarchés comme Carrefour ou Casino afin de vérifier leur engagement contre la déforestation, on comprend vite que le système de traçabilité brésilien est insuffisant. Il repose principalement sur la bonne foi des éleveurs et il leur est facile, s'ils sont concernés par des mesures d'embargo pour déboisement illégal, d'enregistrer leur bétail sous le nom d'un tiers afin de perpétuer la production selon des pratiques identiques<sup>25</sup>.

### *Contrôles moins fréquents et effectués par les parties exportatrices*

Afin de réduire la charge administrative et financière des contrôles des marchandises pour les entreprises, l'accord UE-Mercosur prévoit que les **contrôles seront moins fréquents et effectués par les parties exportatrices**. L'accord avec le Mexique stipule que « *les deux parties ont également convenu de s'efforcer de réduire le nombre d'audits, comme il convient à des partenaires commerciaux ayant une*

<sup>23</sup> [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/june/tradoc\\_157956.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/june/tradoc_157956.pdf)

<sup>24</sup> L. Ghiotto and J. Echaide, *Study Analysis of the agreement between the European Union and the Mercosur*, 2019, disponible sur : <https://www.greens-efa.eu/files/doc/docs/e1009b28fc610106352c9cca4511f460.pdf>

<sup>25</sup> P. Neves, « Au Brésil, un gros fournisseur de Carrefour et Casino mêlé à la déforestation en Amazonie », in : *Mediapart*, 25 avril 2020, disponible sur : [https://www.mediapart.fr/journal/international/250420/au-bresil-un-gros-fournisseur-de-carrefour-et-casino-mele-la-deforestation-en-amazonie?page\\_article=3](https://www.mediapart.fr/journal/international/250420/au-bresil-un-gros-fournisseur-de-carrefour-et-casino-mele-la-deforestation-en-amazonie?page_article=3)

*relation mature* ». Les conséquences pour le contrôle des marchandises risquent donc de tendre vers plus de laxisme, ce qui constitue un risque pour la sécurité alimentaire et la santé des consommateurs.

Cette même enquête sur la filière bovine au Brésil souligne que le **système de contrôle** de la chaîne de production est largement insuffisant, se limitant à contrôler le dernier maillon d'engraissement du bétail avant la vente à l'industrie agroalimentaire, passant à côté des « fournisseurs indirects » en amont de la chaîne. De plus, nous n'avons actuellement pas les moyens de tout contrôler : les contrôles aux frontières de l'UE sont déjà très insuffisants. Dans son dernier rapport, **l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)** a déclaré qu'en 2017, elle n'avait contrôlé que 582 échantillons brésiliens pour déterminer leurs niveaux de résidus de pesticides. Parmi ceux-ci, **7,6 % des échantillons dépassaient le niveau maximal autorisé dans l'UE**. Par ailleurs, en France, un rapport du Sénat de 2019 atteste **qu'entre 10 et 25% des produits agroalimentaires importés ne respectent pas les normes minimales environnementales et sanitaires** qui sont pourtant imposées aux agriculteurs français<sup>26</sup>.

Ce manque de moyen pour les contrôles, qui tendent à être réduits par ailleurs dans les nouveaux accords de commerce, ajouté aux modes de production moins scrupuleux des partenaires commerciaux européens quant aux recours aux pesticides, organismes génétiquement modifiés (OGM), hormones de croissance... font peser une lourde menace sur la sécurité alimentaire en Europe.

### *Le mirage du principe de précaution*

Les négociateurs de l'accord UE-Mercosur se réjouissent de la présence inédite du principe de précaution dans le chapitre 'développement durable'. Toutefois, la définition donnée au principe de précaution est une **version « commerce friendly » qui accorde une importance à la preuve scientifique du risque d'un produit pour la santé ou l'environnement**. Comme nous le rappelions dans une précédente analyse : « cette vision de la précaution a déjà valu à l'Europe d'être attaquée devant les tribunaux de l'OMC pour des différends concernant l'interdiction de viande traitée aux hormones et l'homologation d'OGM. De plus, l'accord UE-Mercosur précise que si des mesures sont prises sur la base du principe de précaution, un examen périodique doit être réalisé pour vérifier si ces mesures sont fondées sur des informations pertinentes, et si l'évaluation est jugée peu concluante, la restriction devra être levée »<sup>27</sup>. Cette définition ne garantit donc pas les mesures suffisantes pour un respect du principe de précaution européen.

Ajoutons à nouveau qu'en cas de non-respect d'une clause contenue dans le chapitre « développement durable » d'un accord de commerce, il n'est question d'aucune sanction de type commercial. Ce chapitre a somme toute la valeur d'une déclaration de bonnes intentions plutôt que d'induire une force véritablement contraignante.

Compte-tenu de tout ceci, nous comprenons aisément que les promesses de l'UE concernant la conformité des importations avec les standards européens ne peuvent être tenues.

<sup>26</sup> [https://www.liberation.fr/direct/element/entre-10-et-25-des-produits-agroalimentaires-importes-ne-seraient-pas-aux-normes\\_98661/](https://www.liberation.fr/direct/element/entre-10-et-25-des-produits-agroalimentaires-importes-ne-seraient-pas-aux-normes_98661/)

<sup>27</sup> Entraide et Fraternité, « Les dessous de l'accord commercial UE-MERCOSUR », février 2020, disponible sur : <https://www.entraide.be/les-dessous-de-l-accord-commercial-ue-mercotur>



## Les accords de libre-échange participent à la « privatisation du vivant ». VRAI

En plus de favoriser le modèle agricole industriel nuisible à la préservation de la biodiversité, les accords de commerce accentuent cette tendance en réduisant l'accès aux semences pour les agriculteurs. La méconnue « **Convention UPOV 91** » est bien souvent une condition de signature de bien des accords de libre-échange, impliquant de lourdes conséquences sur la préservation de la biodiversité.

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est une organisation intergouvernementale qui vise à imposer des droits de propriété intellectuelle sur les variétés végétales. Depuis sa création dans les années 1960, la convention a été révisée à plusieurs reprises, réduisant toujours plus les droits des paysans. La révision de 1991 notamment vise à interdire aux agriculteurs de conserver et reproduire leurs semences. En adhérant à cette convention UPOV-91, les États s'engagent à traduire son contenu en loi nationale. Ainsi, le respect de son contenu est par conséquent juridiquement contraignant.

Comptant aujourd'hui pas moins de 74 pays membres, dont la Belgique, l'UPOV se donne pour objectif de « *mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous*<sup>28</sup> ». Affirmer qu'il en va de « l'intérêt de tous » est pour le moins fallacieux quand on sait que la **Convention UPOV-91 permet d'incriminer des agriculteurs qui produisent, échangent ou commercialisent leurs propres semences non certifiées. La convention interdit également la conservation et le reproduction d'une année à l'autre de semences certifiées, pourtant achetées par les agriculteurs**<sup>29</sup>. En cas de non-respect de ces dispositions, ou même simplement en cas de soupçon, les cultures peuvent être détruites, les récoltes confisquées, et de lourdes amendes peuvent également être imposées aux producteurs, voire des peines de prison dans certains pays. Dès lors, les agriculteurs n'ont d'autre choix que d'acheter chaque année des semences certifiées auprès des producteurs homologués.

La liste des accords de libre-échange incluant comme condition à la ratification l'adhésion à l'UPOV est longue et inclut notamment le CETA, l'accord UE-Vietnam, UE-Mercosur, UE-Mexique, l'accord de COTONOU avec les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique... de façon à étendre cette privatisation du vivant à de très nombreux pays<sup>30</sup>. Si le but officiel de la Convention est d'éviter les contrefaçons et de viser l'optimisation de la sélection génétique des plantes, il est clair que le service rendu l'est avant tout aux grandes entreprises semencières qui grâce à cet outil, ont pu acquérir un monopole mondial très lucratif. **Connus sous le nom des « Big Six », Syngenta, Bayer-Monsanto, BASF, Dupont et Dow contrôlent 60% du marché mondial des semences... ainsi que 75% du marché mondial des pesticides**<sup>31</sup>. Heureux hasard ? Rien n'est moins sûr. En dirigeant la vente de semences de variétés végétales homogénéisées et peu adaptées aux spécificités locales, les Big Six doublent leurs bénéfices en vendant

<sup>28</sup> <https://www.upov.int/portal/index.html.fr>

<sup>29</sup> GRAIN, « UPOV 91 et les autres lois sur les semences : petit guide sur les méthodes des entreprises semencières pour tenter de contrôler et monopoliser les semences », 2015, disponible sur : <https://www.grain.org/fr/article/5316-l-upov-91-et-les-autres-lois-sur-les-semences-petit-guide-sur-les-methodes-des-entreprises-semencieres-pour-tenter-de-controler-et-monopoliser-les-semences>

<sup>30</sup> GRAIN, « Annex 1: Trade agreements privatising biodiversity outside the WTO », 2018, disponible sur : <https://www.grain.org/media/W1siZiIsIjIwMTgyMDgvMjcvMTJfNDRfNTFfNTUxX1RyYWRIX2FncmVlbWVudHNfcHJpdmF0aXNpbmdfYmlvZGI2ZXJzaXR5X291dHNpZGVfdGhX1dUTy5wZGYiXV0>

<sup>31</sup> IPES FOOD, « Too big to feed. Exploring the impacts of mega-mergers, consolidation and concentration of power in the agri-food sector », 2017, disponible sur : [http://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/Concentration\\_FullReport.pdf](http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/Concentration_FullReport.pdf)

également les pesticides qui viendront à bout des maladies et parasites qui attaquent les plantes - et des autres formes de vie.

En réaction à cette injustice profonde aliénant la paysannerie à l'industrie semencière et pétrochimique, différentes initiatives voient le jour. La *Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zone rurale* adoptée en 2018 à l'ONU représente une contre-voie qui revendique tout le contraire de la Convention UPOV-91, c'est-à-dire le droit aux semences<sup>32</sup>. Elle a malheureusement moins de valeur contraignante. Du côté de la société civile, pointons la mobilisation ouest-africaine réunie sous la bannière de la « Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau » (CGLTE)<sup>33</sup>. Depuis 2014, ce groupement de mouvements sociaux et communautés paysannes se mobilise pour lutter contre l'accaparement des ressources naturelles et particulièrement la terre, l'eau et les semences. Ils ont notamment organisé à plusieurs reprises le voyage d'une caravane visant à porter les revendications du mouvement et à sensibiliser les communautés sur leur chemin. Avant la pandémie de Covid-19, il était prévu qu'une nouvelle édition de la caravane revendiquant le droit à l'alimentation et à la gestion de la terre, de l'eau et des semences comme des biens communs ait lieu en 2020. Si elle ne peut avoir lieu compte tenu du contexte, ses revendications restent plus que jamais d'actualité.

Si les accords de libre-échange ont répondu à des enjeux et besoins d'une époque : offrir une large variété de marchandises, des prix accessibles, une accentuation de la mondialisation, il est aujourd'hui nécessaire de revoir ce modèle à la lumière de ses impasses. La profonde crise économique attendue au lendemain de la crise sanitaire représente une occasion à ne pas manquer pour **refonder le modèle économique actuel qui n'est garant ni d'une justice sociale, ni de la sauvegarde écologique nécessaire à la reproduction de la vie de façon durable**. Face au risque que le contexte post-Covid détourne la Commission européenne des objectifs du Green Deal et de la stratégie « De la fourche à la fourchette »<sup>34</sup> auxquels elle s'est engagée tout récemment, rappelons la nécessité de relocaliser nos systèmes agroalimentaires et d'en accélérer la transition agroécologique, et de rendre nos échanges commerciaux compatibles avec la protection de la planète<sup>35</sup>.

---

<sup>32</sup> Entraide et Fraternité, « La déclaration des droits des paysans et personnes vivant en milieu rural : quelle application en Europe ? », décembre 2019, disponible sur : [https://www.entraide.be/IMG/pdf/16-declaration\\_droits\\_des\\_paysans\\_final.pdf](https://www.entraide.be/IMG/pdf/16-declaration_droits_des_paysans_final.pdf)

<sup>33</sup> <https://africaconvergence.net/?lang=fr>

<sup>34</sup> [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/farm-fork\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/farm-fork_en)

<sup>35</sup> Voir l'analyse d'Entraide et Fraternité : « Accords de gouvernements régionaux : des tremplins pour changer les règles du commerce international ? », octobre 2019, disponible sur : <https://www.entraide.be/accords-de-gouvernements-regionaux>